

ASSEMBLÉE SPÉCIALE
DES TITULAIRES D' ACTIONS
A DROITS DE VOTE DOUBLE

4 JANVIER 2021



1^{ère} RESOLUTION : EXAMEN ET APPROBATION DU PROJET DE FUSION TRANSFRONTALIERE PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ PAR FCA N.V.

L'ASSEMBLEE SPECIALE:

- **APPROUVE** la Fusion Transfrontalière qui prendra effet après la satisfaction (ou la renonciation) aux conditions suspensives
- **APPROUVE** le Traité de Fusion Transfrontalière définissant les conditions de la Fusion Transfrontalière et de l'apport par la Société de l'intégralité de son patrimoine à FCA
- **APPROUVE** les modalités de fixation de la date d'effet de la Fusion Transfrontalière
- **APPROUVE** la transmission universelle de patrimoine de la Société au bénéfice de FCA
- **APPROUVE** la rémunération des apports effectués : chaque action ordinaire de la Société sera échangée contre 1,742 action ordinaire de FCA

CETTE RÉOLUTION A ÉTÉ ADOPTÉE À > 99,99% PAR LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE SPÉCIALE

2^{ème} RESOLUTION : SUPPRESSION DES DROITS DE VOTE DOUBLE

L'ASSEMBLEE SPECIALE :

- **APPROUVE**, sous réserve de la réalisation définitive de la Fusion Transfrontalière et avec effet à cette date, la suppression des droits de vote double qui seront attachés aux actions ordinaires de la Société
- **PREND ACTE** qu'en conséquence de la présente résolution et de la résolution sur la suppression des droits de vote double, soumise ce jour à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société, chaque action ordinaire de la Société donnera droit à une voix à compter de la réalisation de la Fusion

CETTE RÉOLUTION A ÉTÉ ADOPTÉE À 99,99% PAR LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE SPÉCIALE

3^{ème} RESOLUTION : POUVOIR POUR FORMALITES

- **L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE** donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée Spéciale, à l'effet d'effectuer ou faire effectuer toutes formalités légales de dépôt, de publicité et autres.

CETTE RÉOLUTION A ÉTÉ ADOPTÉE À > 99,99% PAR LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE SPÉCIALE